



Commune de Founex - Arrêté municipal Taxes forfaitaires - gestion des déchets

Dans séance du 5 février 2018, la Municipalité de Founex a arrêté les valeurs suivantes pour l'année 2018 :

Taxe forfaitaire de base par entreprise

CHF 200.00 TTC

Taxe forfaitaire par habitant

CHF 120.00 TTC

Exonérations	
Classe d'age	Exonération à
Enfants jusqu'à et y compris, l'année de leur 18ème anniversaire	100%
Jeunes en formation, sur présentation d'une attestation d'études ou de formation	100%
Personnes au bénéfice des prestations du Revenu d'insertion, sur présentation d'une attestation	100%

Subventions selon le revenu imposable, **sur présentation de la dernière taxation définitive**

Conditions d'octroi (toutes les conditions doivent être remplies) :

- Etre contribuable dans la commune
- Fortune imposable inférieure à CHF 500'000.- *
- Revenu imposable inférieur à CHF 50'000.- *

* Pour les couples non mariés, le revenu et la fortune du ménage sont pris en considération

Classe de revenu imposable	Subvention	
0 - 10'000	CHF	120.00
10'100 - 21'000	CHF	90.00
21'100 - 50'000	CHF	60.00

